	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL				
	Séance du 13 janvier 2025				
L'an deux mille vingt-cinq le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 8 janvier 2025 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.					
Nombre de membres en exercice : 19	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation	Date de transmission en préfecture et affichage
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15	13	2	4	08.01.2025	14.01.2025

DÉLIBÉRATION N°2025-1-11

Présents (13) : AUMARECHAL Vincent, AMOUROUX Céline, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, DE SEQUEIRA Julie, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, LAFITTE Fabien, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (15) est atteint.

Absents ayant donné procuration (2) : HOLLEMAN Arnold a donné procuration à MODESTO Jérôme, MASON Cathy a donné procuration à FOUCAULT Damien

Absents excusés (4) : CADAMURO Joëlle, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, JUNCA-GOARDERES Alexandre

Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

AMENAGEMENT DE LA PLACE MAURICE PONTICH

Monsieur le Maire rappelle que le groupe de travail citoyen, mis en place en mars 2024 pour réfléchir au devenir de la place du village, regroupant habitants et associations, a rendu ses conclusions le 9 septembre 2024. L'ensemble des travaux est sur le site de la mairie, rubrique "participation citoyenne".

A partir de ces conclusions, une maîtrise d'œuvre a été engagée. Le projet s'élève à 133 868,64€ HT, soit 160 642,37€ TTC.

Le Conseil municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : APPROUVE le projet d'aménagement de la place Maurice Pontich

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes afférents au dossier

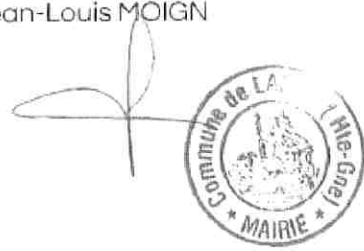
Pour : 15
Contre : --
Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance
FRANÇOIS Claude



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



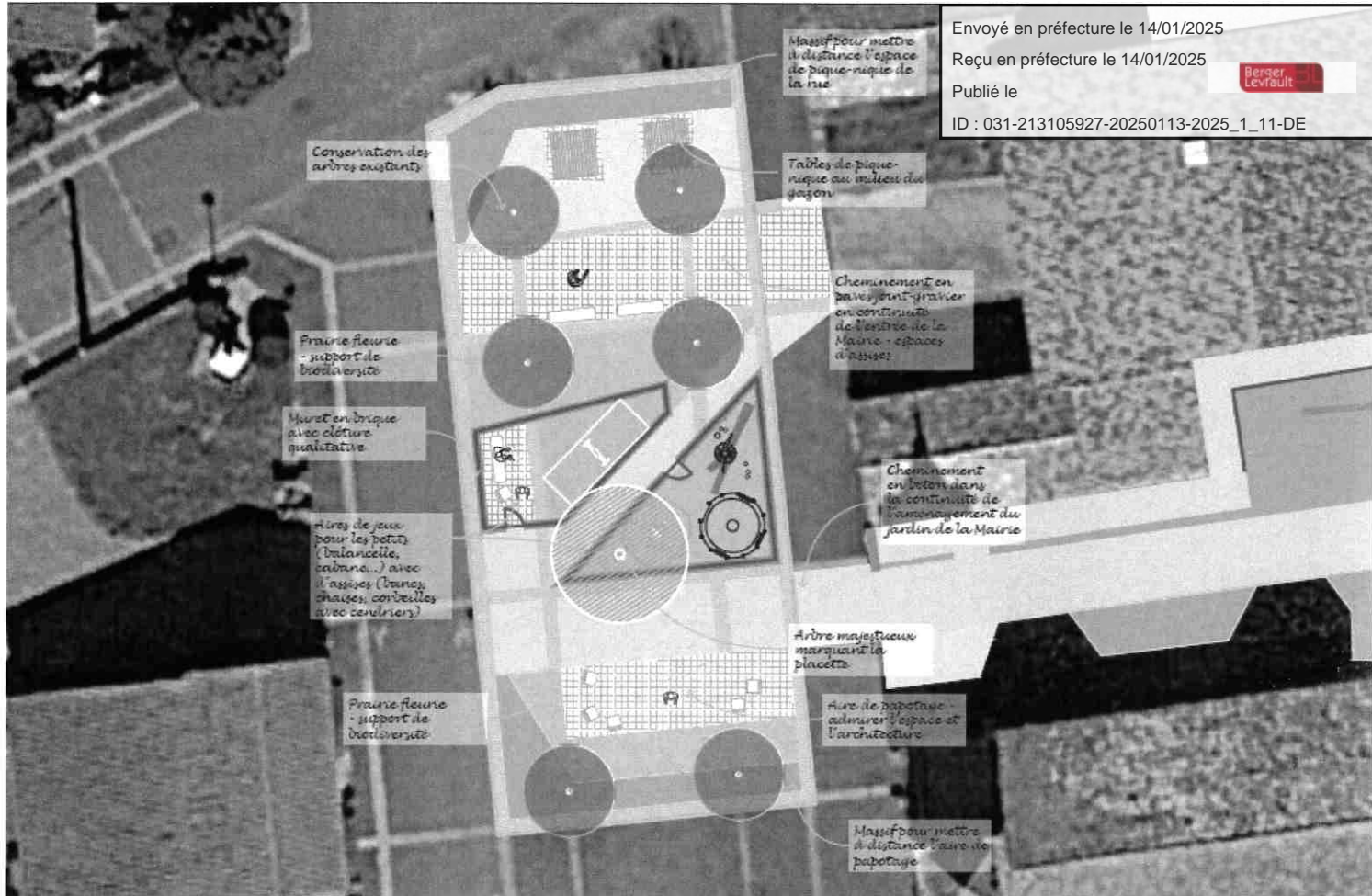
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le

ID : 031-213105927-20250113-2025_1_11-DE



TOPONYMY TOPONYMY Urbaniste et paysagiste 16 Chemin de Nobeu 21200 Tonlay	Maître d'ouvrage Mairie de LARRA Place Maurice Portsch 31330 LARRA	Place de la Mairie		
		R5Q	DATE AVR. 2025	FOUILLE 1/150
Plan masses paysager				

Montant total BASE					
1	Postes généraux				20 050,00
2	Terrassements				9 153,80
3	Fournitures horticoles				1 600,00
4	Fourniture et plantations des végétaux				4 510,00
5	Entretien et garantie de reprise des plantations				1 353,00
6	Réseau secondaire arrosage				1 353,00
7	Revêtements de sols				20 300,00
8	Mobilier				51 950,00
9	Jeux				15 340,00
MONTANT MARCHÉ HT					125 609,80 €
Aléa (5%)					6 280,49 €
MONTANT MARCHÉ HT inclus aléa					131 890,29 €
Participation au compte Prorata					1 978,35 €
MONTANT MARCHÉ HT inclus Prorata					133 868,64 €
TVA 20%					26 773,73 €
MONTANT TOTAL TTC					160 642,37 €

RECETTES	Dispositif	Montant sollicité	= % du HT
Subventions			
Etat	DETR	40 160,59	30,00%
Conseil départemental	Contrat de territoire	33 467,16	25,00%
Région	Bourgs-Centres	33 467,16	25,00%
Sous-total		107 094,91	80,00%
Autofinancement commune		26 773,73	20,00%
TOTAL		133 868,64	100,00%

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le



ID : 031-213105927-20250113-2025_1_11-DE